

PROGRAMME DE FORMATION

Mettre en place et gérer les régies d'avances et de recettes (à distance)

Objectifs de la formation

- Comprendre l'intérêt des régies de recettes et d'avances
- Instaurer ou modifier les actes juridiques en lien avec les régies et leurs intervenants
- Appréhender le fonctionnement des régies de recettes et d'avances
- Limiter les risques en matière de régies

Programme

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge. Il existe cependant une exception avec les régies d'avances et de recettes permettant, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, les régisseurs, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations. Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les offices de tourisme en EPIC et en Régie étant soumis à la comptabilité publique M4, il leur est nécessaire de mettre en place les outils permettant le bon fonctionnement de la structure.

Module 1 : L'intérêt des régies de recettes de d'avances

- Enjeux des régies
- Définition des régies de recettes
- Définition des régies d'avances
- Rationalisation des régies et optimisation de leur fonctionnement
- Avantages d'un compte DFT
- Fonctions et professionnalisation des régisseurs
- Action du conseiller aux décideurs locaux

Module 2 : Les actes juridiques en matière de régies

- Création des régies de recettes et des régies d'avances
- Nomination des intervenants
- Les différents intervenants
- La remise de service
- Indemnités du régisseur
- Ouverture du compte DFT
- L'encaisse
- Cessation de fonction du régisseur

Module 3 : Le fonctionnement des régies et recettes

- Schéma général
- Offre de paiement en ligne
- Utilisation de la carte bancaire
- Gestion du numéraire, des chèques et autres moyens d'encaissement
- Application DFT-net et ajustement du compte DFT

- Encaissement de fonds pour compte de tiers
- Contrôles du régisseur
- Comptabilité du régisseur
- Comptabilité des valeurs inactives
- Informatisation des régies

Module 4 : Les risques en matière de régies

- Inconvénients du recours aux régies
- Pilotage des régies par l'ordonnateur
- Vérification des régies par le comptable
- Les suites de la vérification
- La Responsabilité des gestionnaires publics (RGP)

Méthodes et supports

- Apport théorique
- Echanges d'expérience
- Quiz
- Vidéos
- Etude de cas concrets
- Mises en situation
- Support et/ou ressources pédagogiques disponibles sur l'espace apprenant durant 20 jours après la formation : diaporama PDF intégrant les apports théoriques, les quiz, les exercices et leurs corrigés
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au format distanciel, pour cette formation, elle est séquentiée en 4 demi-journées (réparties sur 2 jours consécutifs)

Public

Régisseur, comptable, et gestionnaire administratif et financier d'un office de tourisme

Prérequis

Pas de pré-requis

Matériel nécessaire :

- Formation à distance, une assistance technique est prévue pour pallier aux problèmes de connexion. En fonction de l'outil de classe virtuelle (zoom, google meet, teams, ...) et selon le paramétrage de votre ordinateur, il est possible de devoir installer le widget associé à cet outil avant la 1ère connexion à la classe virtuelle pour pouvoir y participer. Il est donc conseillé de vous connecter 15 mn avant l'heure de début de formation.

De plus, pour garantir une session à distance de qualité, il est également indispensable de vous connecter à la formation depuis un ordinateur disposant d'une bonne connexion Internet et équipé d'une Webcam et d'un micro et de vous isoler dans un bureau (le casque ou les écouteurs permettent un confort d'écoute optimum).

Informations complémentaires

Formateur spécialisé en finances publiques depuis 2014, Benoît DARNAJOUX participe à la conception des stages à destination du réseau de la DGFIP, et anime des sessions de formation pour les comptables publics locaux et les opérateurs de l'Etat.

Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Evaluation des acquis par l'intervenant.e en fonction des objectifs visés : quizz
- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé le lendemain de la fin de la formation

Indicateurs de résultat (Post-Evaluation)

Durée

2.00 jour(s)

14:00 heures